



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

26 mars 2021

**Situation politico-ethnique dans les postes de responsabilité au sein de la présidence de la République,
des ministères et des entreprises para-étatiques au Burundi, année 2021**



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

TABLES DE MATIERES	PAGES
Sigles et abréviations	3
I. INTRODUCTION	4
II. EQUILIBRES ETHNIQUES ET POLITIQUES AU SEIN DE LA PRESIDENCE	5
II.1. Equilibres ethniques	5
II.2. Equilibres politiques.....	5
III. EQUILIBRES ETHNIQUES ET POLITIQUES AU SEIN DES MINISTERES	6
III. 1. Equilibres ethniques.....	6
III.1.1. Postes des Ministres	6
III.1.2. Cadres des Ministères.....	7
III.2. Equilibres politiques	8
III.2.1. Postes des Ministres	8
III.2.2. Cadres des Ministères.....	8
IV. EQUILIBRES ETHNIQUES ET POLITIQUES AU SEIN DES ENTERPRISES PARAE- ETATIQUES	9
IV.1. Equilibres ethniques.....	9
IV.2. Equilibres politiques	10
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	12



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

Sigles et abréviations

- CNDD-FDD** : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la
Défense de la Démocratie
- CDP** : Conseil des Patriotes
- FNL** : Front National pour la Liberté
- PIEBU** : Parti pour l'Indépendance Economique du Burundi
- RADEBU** : Rassemblement des Démocrates du Burundi
- UPRONA** : Union pour le Progrès National



I. INTRODUCTION

Après une décennie de violences politiques et ethniques qu'a vécues le Burundi depuis l'assassinat du Président Melchior Ndadaye, en date du 21 octobre 1993, les protagonistes à ces conflits se sont convenus à mettre en place un système de partage du pouvoir.

C'est ainsi qu'en vue de résoudre la dimension ethnique et politique du conflit burundais, les parties au conflit ont signé l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation le 28 août 2000 et la Constitution qui en a été issue a été promulguée le 28 février 2005, laquelle constitution sera révisée par référendum et promulguée en date du 7 juin 2018.

Sur base de l'Accord de paix d'Arusha et la Constitution de la République du Burundi, une répartition ethnique du pouvoir a été mise en place, attribuant ainsi 60 % des postes au niveau de l'administration publique aux Hutu et 40% aux Tutsi.

Néanmoins, force est de constater que ces équilibres établis par la Constitution¹ ainsi que les Accords d'Arusha ne sont plus respectés par le régime du parti CNDD-FDD. Pourtant, la Constitution de la République du Burundi établit la responsabilité du sénat pour contrôler des quotas ethniques au sein des institutions du pays².

Le présent rapport se focalise sur les équilibres ethniques et politiques au niveau de la présidence de la République, des différents ministères aux postes de ministres, d'assistants du ministre, de secrétaires permanents, des directeurs généraux, des directeurs d'autres services ainsi qu'aux entreprises para-étatiques.

Selon les données disponibles, au niveau des équilibres ethniques au sein de la présidence, des ministères et des entreprises para-étatiques, la Ligue Iteka a recensé 143 cadres dont 117 sont de l'ethnie Hutu, 25 de l'ethnie Tutsi et 1 de l'ethnie Twa.

Concernant l'appartenance politique, sur un total de 143 personnalités relevées au sein de la présidence, des ministères et des entreprises para-étatiques, la Ligue Iteka a relevé 124 membres du parti CNDD-FDD, 4 du parti UPRONA ainsi que les partis FNL, CDP, RADEBU et PIEBU qui ont seulement 1 cadre chacun tandis que 11 sont des membres des corps de défense et de sécurité.

Signalons que le présent rapport constitue la suite d'une enquête³ menée précédemment par la Ligue Iteka au niveau des postes de responsabilité de la province à la commune.

¹ Constitution de la République du Burundi, art. 148 sur les quotas ethniques dans l'administration publique

² Constitution de la République du Burundi, art. 192

³https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2021/03/SITUATION_POLITICO-ETHNIQUE-FEVRIER-2021.pdf



Les résultats de cette enquête se présentent par présidence de la République, par ministère et par entreprise para-étatique du point de vue ethnique et politique.

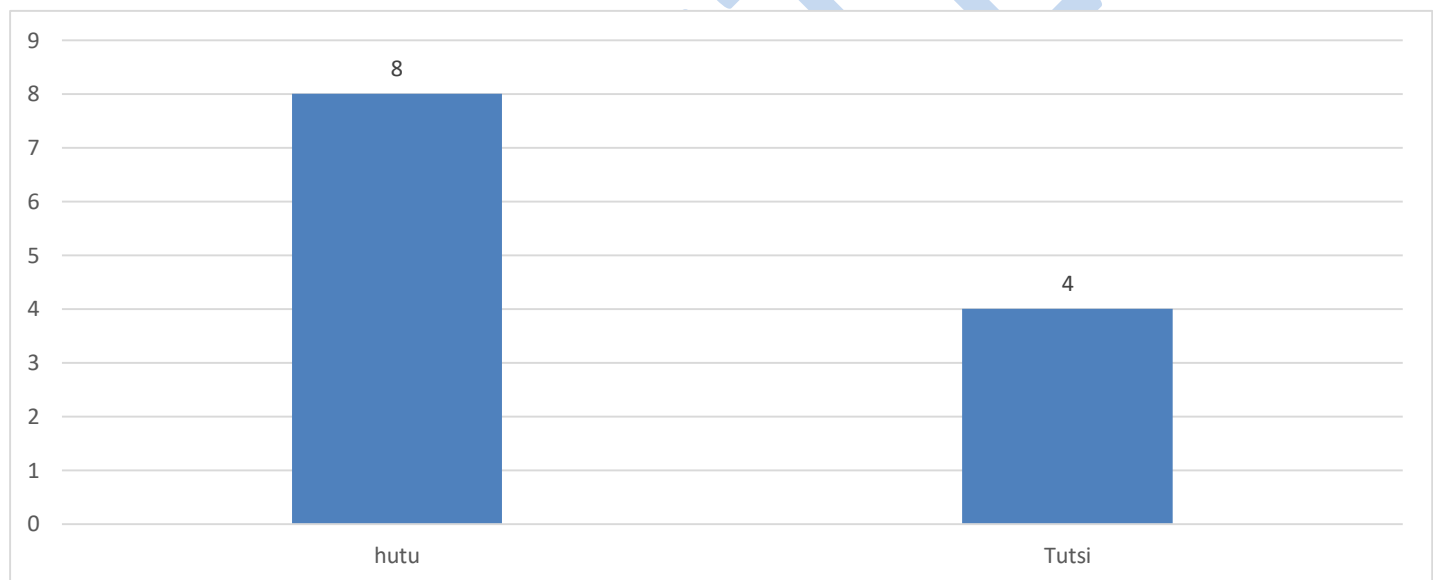
II. EQUILIBRES ETHNIQUES ET POLITIQUES AU SEIN DE LA PRESIDENCE

II.1. Equilibres ethniques

Concernant l'appartenance ethnique au sein [des services de la présidence](#), la quasi-totalité des cadres recensés sont de l'ethnie Hutu.

Comme le graphique ci-après l'illustre, sur un total de 12 cadres, 8 sont des Hutu soit 67 % tandis que 4 cadres sont de l'ethnie Tutsi soit 33%.

Graphique 1 : Représentativité ethnique au sein de la présidence de la République

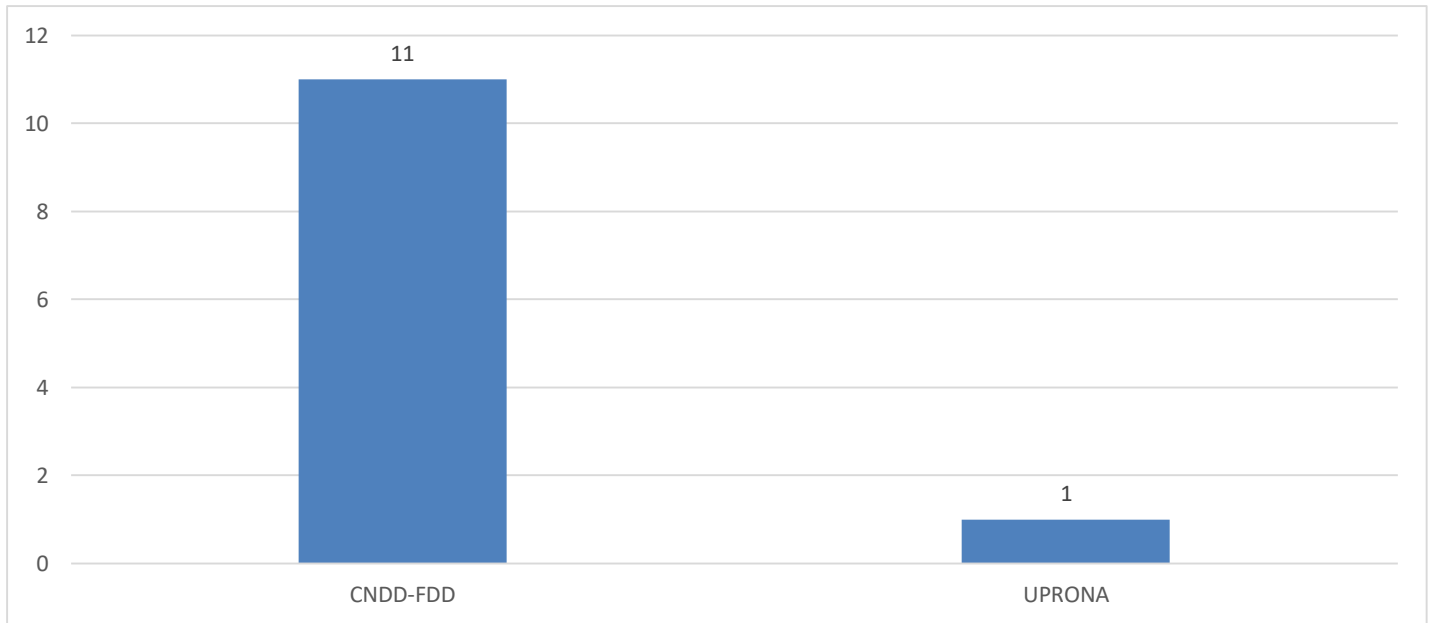


II.2. Equilibres politiques

Concernant l'équilibre politique au sein des services de la présidence de la République du Burundi, force est de constater que tous les cadres appartiennent presque au parti CNDD-FDD. En effet, sur un total de 12 cadres, 11 cadres appartiennent au parti CNDD-FDD soit 92 % et le parti UPRONA a 1 seul cadre soit 8 %, comme le graphique ci-après en est l'illustration.



Graphique 2 : Représentativité politique au sein de la présidence de la République



III. EQUILIBRES ETHNIQUES ET POLITIQUES AU SEIN DES MINISTERES

III. 1. Equilibres ethniques

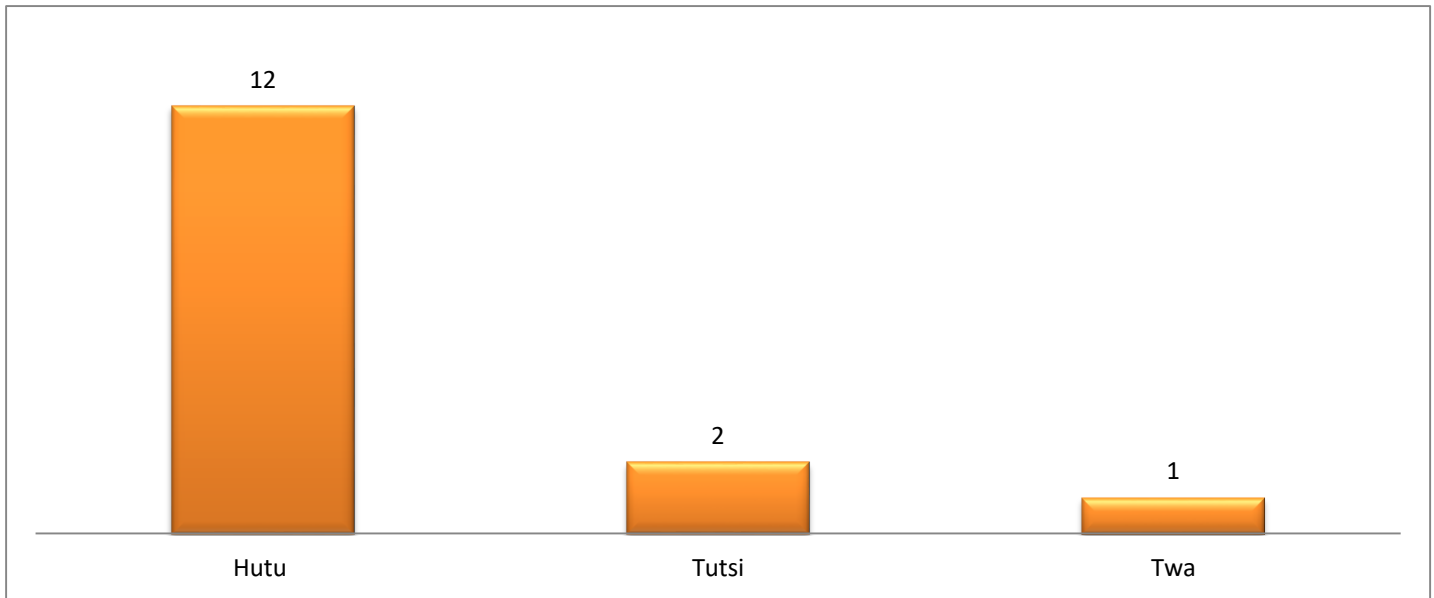
Au sein des quinze ministères, la grande majorité [des ministres](#), des assistants du ministre, des secrétaires permanents et des directeurs généraux sont de l'ethnie Hutu.

III.1.1. Postes des Ministres

Comme le graphique ci-dessous l'illustre, sur un total de 15 ministres, 12 sont de l'ethnie Hutu, soit 80%, 2 sont de l'ethnie Tutsi, soit 13% ainsi que 1 de l'ethnie Twa, soit 7%.



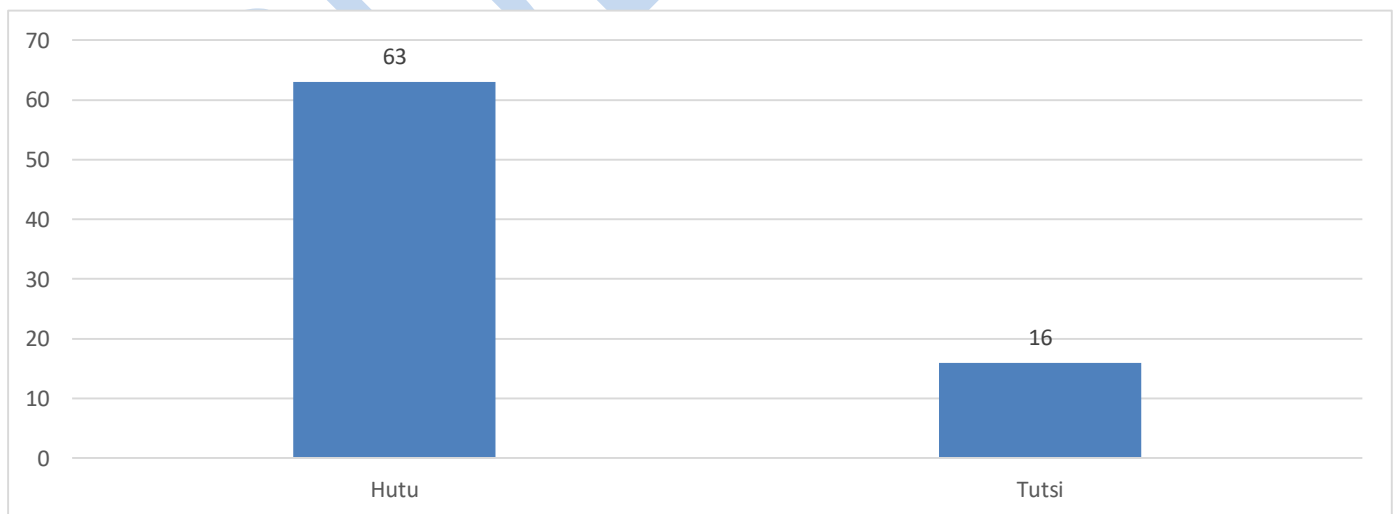
Graphique 3 : Représentativité ethnique au sein des ministres



III.1.2. Cadres des Ministères

Sur un total de 79 cadres recensés, 63 sont de l'ethnie Hutu, soit 80 % et 16 sont de l'ethnie Tutsi, soit 20 %, comme le graphique ci-dessous en est l'illustration.

Graphique 4 : Représentativité ethnique au sein des cadres des ministères





III.2. Equilibres politiques

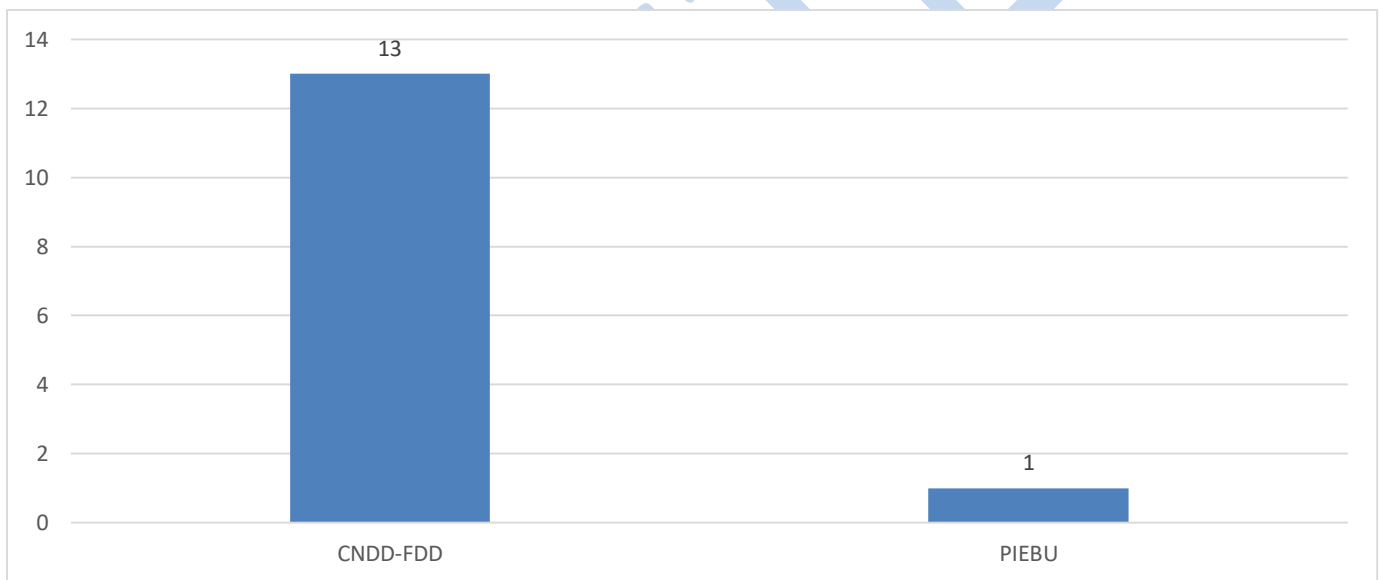
Concernant l'appartenance politique au sein des quinze ministères, la grande majorité des ministres, des assistants du ministre, des secrétaires permanents et des directeurs généraux sont du parti CNDD-FDD.

III.2.1. Postes des Ministres

Sur un total de 15 ministres, 13 sont du parti CNDD-FDD, soit 86% et 1 est du parti PIEBU, soit 7 %.

Signalons que le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique qui est policier n'a pas été compté car les membres des corps de défense et de sécurité ne sont pas autorisés à appartenir aux partis politiques contrairement à celui de la Défense Nationale et des Anciens combattants qui est un civil appartenant au parti CNDD-FDD.

Graphique 5 : Représentativité politique au sein des ministres



III.2.2. Cadres des Ministères

Sur un total de 79 cadres des différents ministères, figurent 10 dont 8 cadres du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants et 2 cadres du Ministère de l'Intérieur, du Développement



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

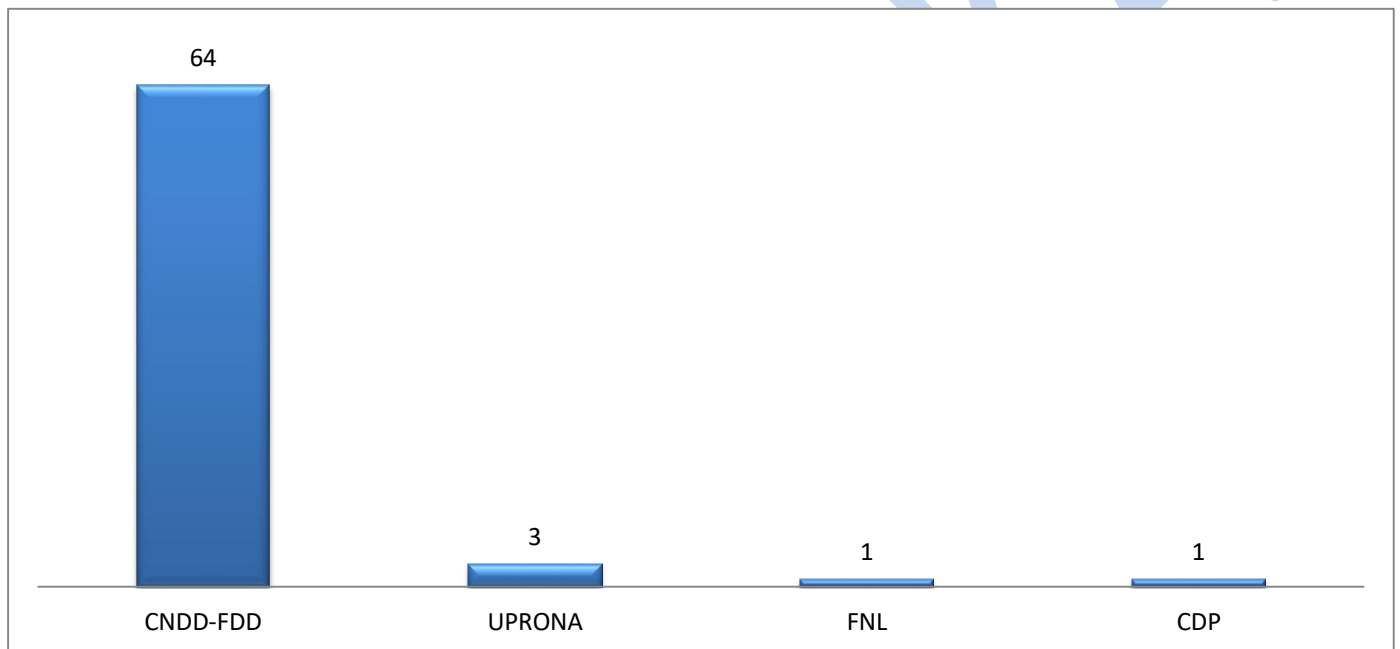
Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

Communautaire et de la Sécurité Publique qui n'appartiennent pas aux partis politiques étant donné que la Constitution de la République du Burundi⁴ garantit la neutralité politique des corps de défense et de sécurité.

Concernant les 69 cadres restants, 64 appartiennent au parti CNDD-FDD, soit 93 %, 3 appartiennent au parti UPRONA, soit 4 %, les partis FNL et CDP ont chacun 1 cadre, ce qui représente 1% chacun.

Graphique 6 : Représentativité politique au sein des cadres des ministères



IV. EQUILIBRES ETHNIQUES ET POLITIQUES AU SEIN DES ENTERPRISES PARA-ETATIQUES

IV.1. Equilibres ethniques

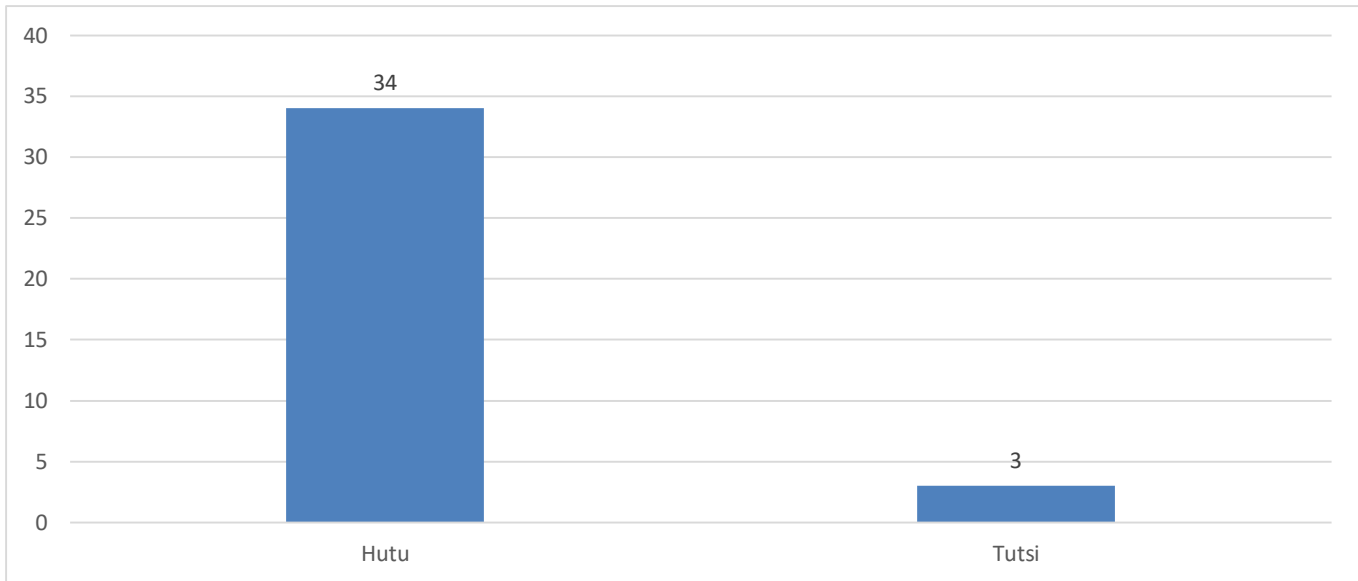
Concernant l'appartenance ethnique au sein des entreprises para-étatiques, la quasi-totalité des cadres recensés sont de l'ethnie Hutu.

Comme le graphique ci-après l'illustre, sur un total de 37 cadres, 34 sont des Hutu soit 92 % tandis que 3 cadres sont de l'ethnie Tutsi soit 8 %.

⁴ Constitution de la République du Burundi, art. 250



Graphique 7 : Représentativité ethnique au sein des entreprises para-étatiques



IV.2. Equilibres politiques

Concernant l'équilibre politique au sein des entreprises para-étatiques, force est de constater que tous les cadres appartiennent presque au parti CNDD-FDD. En effet, sur un total de 37 cadres, le parti CNDD-FDD dispose 36 cadres soit 97 % tandis que le parti RADEBU a 1 seul cadre soit 3% comme le graphique ci-après en est l'illustration.



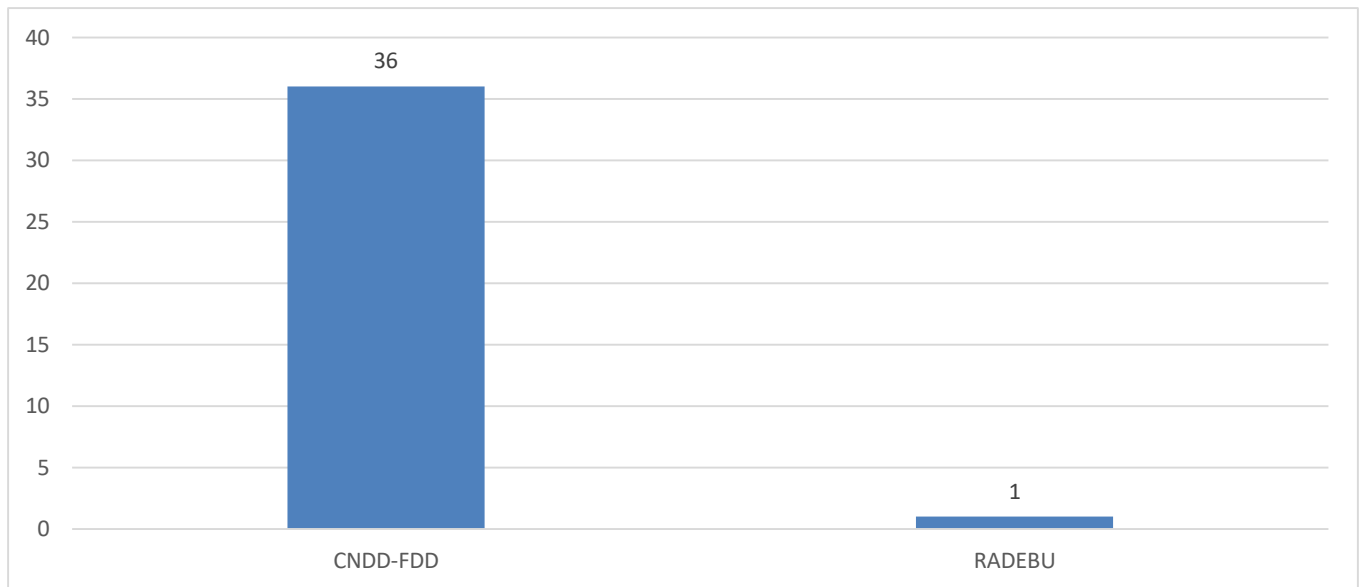
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

Graphique 8 : Représentativité politique au sein des entreprises para-étatiques





V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport prouve à suffisance que des équilibres ethniques et politiques prévus par l'Accord d'Arusha ainsi que la Constitution ont été violés au sein de la présidence de la République, des ministères ainsi que des entreprises para-étatiques où le parti CNDD-FDD s'est taillé la part du lion en excluant d'autres partis politiques et en assurant la domination de l'ethnie Hutu.

Vu la situation des équilibres politiques et ethniques au sein des institutions au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

❖ **Au Sénat du Burundi**

De faire respecter la Constitution et les Accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation en vue de corriger les déséquilibres ethniques et politiques au niveau des institutions du pays;

❖ **Au Gouvernement du Burundi**

De veiller à ce que toutes les composantes politiques et ethniques soient représentées dans les institutions du pays;

❖ **Aux partenaires techniques et financiers et aux garants des Accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation**

De suivre de près la situation des équilibres politiques et ethniques au sein des institutions du pays.

❖ **A la population**

De s'abstenir de tout comportement discriminatoire dans le pays.